

**Fiche A2 : CONSEILLER(ÈRE) PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION
- à dominante Numérique -**

<p align="center">CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N. chargé(e) d'une circonscription du 1er degré, il/elle assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants.
<p align="center">FONCTIONS ET ACTIVITÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide et conseille les enseignants, en priorité les enseignants débutants dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines et en particulier dans les activités en lien avec le large champ du numérique ainsi que les enseignants en demande d'accompagnement. ▪ Conçoit des actions de formation. ▪ Intervient dans les animations pédagogiques et les stages de formation, y compris, si besoin dans les plans mathématiques et français. ▪ Encourage et accompagne les pratiques efficaces et contribue à leur diffusion. ▪ Conçoit à l'élaboration, à la réalisation, au suivi des projets d'école. ▪ Contribue à la continuité école-collège. ▪ Contribue au développement du numérique éducatif dans la circonscription, en lien avec le CPD chargé de mission. ▪ Participe aux activités du Groupe Départemental Numérique. ▪ Participe à des évaluations d'écoles.
<p align="center">COMPETENCES ET QUALITE REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Être titulaire du CAFIPEMF. ▪ Posséder des compétences dans l'utilisation du numérique en classe. ▪ Articuler efficacement les savoirs théoriques et la pratique professionnelle. ▪ Avoir une capacité à s'informer, se documenter, actualiser ses savoirs. ▪ Avoir le sens de la communication et du travail en équipe. ▪ Savoir travailler au sein de différents collectifs. ▪ Être force de propositions auprès de l'I.E.N. de circonscription.
<p align="center">REGIME INDEMNITAIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ NBI : 27 points 132.91€/mois ▪ n°1843 : Indemnité conseiller pédagogique 320.83€/mois ▪ n°1885 si circonscription en REP+ : Indemnité de sujétion REP+ 275.17€/mois ▪ n°1885 si circonscription en REP : Indemnité de sujétion REP 41.67€/mois

Les postes de conseillers pédagogiques de circonscription à dominante Numérique sont identifiés dans l'application Mouvement (SIAM) sous la même dénomination que les postes de conseillers pédagogiques généralistes.